

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DELANGE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 22 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 22 septembre 2026.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Patrick BILLARD, Sophie BRION, Valérie CATHERINE, Sylvain DELANGE, Richard EIGLE, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Bruno GRENTE, Léo GUÉGAN, Samuel LECOLLEY, Stéphanie LEPESTEUR, Bernadette LETOUZÉ, Laura LOCRET, Pierrette MAURICE, François MAYAUD, Cyril MOREL, Philippe OLIVE, Claire OLIVIER, Sandrine PARISY, Sandrine POIRIER, Hervé PONDEMER, Mylène SIQUOT, Agathe TALBOT et Sylvie VAUDORNE.

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT à Hervé PONDEMER Christophe OLLIER à Sandrine PARISY
- Sabrina CHAUVIN à Stéphanie LEPESTEUR Anne ROELANDT à Valérie CATHERINE

Absent excusé : Antoine HERPIN

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 28	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : /	
- votants : 28	- abstention : /	
Secrétaire de séance : Léo GUÉGAN		
Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL.2026-096 - Signature d'une convention d'accès au centre aquatique avec l'association CODERS 61
(Comité Départemental de la Retraite Sportive de l'Orne)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre des activités qu'elle propose, l'Association CODERS 61 a sollicité la commune pour des créneaux de pratique aquatique. Aussi il est proposé sur le modèle des conventions passées avec les établissements scolaires de conventionner pour l'année 2026/2027 au tarif de 136 € la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la convention d'accès 2026-2027 entre la commune de Condé-en-Normandie, et l'Association CODERS 61 au tarif de 136 € la séance à compter du 1^{er} octobre 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 28 septembre 2026

Le Maire,
Sylvain DELANGE

